

Mairie  
29 rue de la croix des combes  
BEYNAC  
87700

Envoyé en préfecture le 08/04/2026  
Reçu en préfecture le 08/04/2026  
Publié le  
ID : 087-218701506-20260401-CFU2026-BF



DELIBERATION

## DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026/16 EN DATE DU 01/04/2026

Séance du mercredi 1er avril 2026

### Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 15

Représentés : 15

Votants : 15

Exprimés : 15

Abstention : 1

Pour : 14

Contre : 0

Le Conseil Municipal de Beynac s'est réuni en session ordinaire, le mercredi 1er avril 2026, à 20h30, à la Mairie, selon la convocation en date du 26 mars 2026, sous la présidence du maire, Madame Marie-Claude BEYRAND.

Présents : Marie-Claude BEYRAND, Philippe TRAMPONT, Sandrine JOUVE, Jean-Louis CONSTANT, Catherine EBURDERIE, Ludovic DUHAIN, Antoine DURAND, David DU BOUCHERON, Jean-Pierre BERGER, Jocelyne PIMPIN, Annick MACAIRE, Patricia ARENA, Fabienne CHARON, Lorine GORSE, Léo BUISSON

Mme Sandrine JOUVE a été désignée secrétaire de séance.

### DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE : CFU

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Vu** le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Beynac dressé par Madame le maire Marie-Claude BEYRAND et Monsieur Franck BENOIT comptable public du SGC Limoges amendes ;

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Considérant** que Madame Marie-Claude BEYRAND, Maire de la commune, s'est retirée pour que le conseil puisse procéder au vote du CFU remplacé par Monsieur Philippe TRAMPONT, 1<sup>er</sup> adjoint au maire ;

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents, Madame le maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 de la commune comme suit

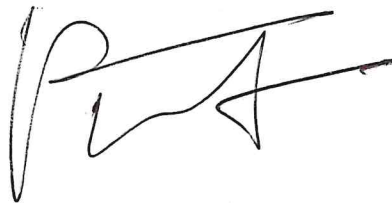
COMMUNE BEYNAC	Opération de l'exercice	Résultat reporté Exercice précédent	Reste à réaliser	Résultat clôture
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Dépenses	524 286.27			524 286.27
Recettes	659 360.38	249 671.13		<b>909 031.51</b>
<b>Résultat exercice</b>	<b>135 074.11</b>	<b>249 671.13</b>		<b>384 745.24</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses	199 276.75		<u>282 733.14</u>	199 276.75
Recettes	364 035.97	-5 938.55	50 000.00	358 097.42
<b>Résultat exercice</b>	<b>164 759.22</b>	<b>-5 938.55</b>	<b>-232 733.14</b>	<b>158 820.67</b>
<b>ENSEMBLE</b>				
Dépenses	723 563.02			683 604.09
Recettes	1 023 396.35	243 732.58		927 336.67
<b>Résultat clôture</b>	<b>299 833.33</b>	<b>243 732.58</b>		<b>543 565.91</b>

- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;  
Au registre sont les signatures ;

Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,  
Philippe TRAMPONT

La secrétaire de séance,  
Sandrine JOUVE



Affichée le 20 mars 2025  
Transmise le 20 mars 2025